

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Arrêté du 24 mars 2014 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 et portant nomination  
d'un membre associé de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires**

NOR : DEVA1407312A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,  
Vu le code des transports, notamment l'article L. 6361-4 ;  
Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle  
des nuisances aéroportuaires ;  
Vu l'arrêté du 19 avril 2013 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 portant nomination de membres  
associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre associé de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires au titre de  
représentant des professions aéronautiques, en qualité de second suppléant, pour l'Union française  
de l'hélicoptère (UFH) : M. VILMER (Bertrand), en remplacement de M. DAVID (Gérard).

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié  
au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'aviation civile,*  
P. GANDIL